

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



DIRECTION DE LA SÉCURITÉ
AÉRONAUTIQUE D'ÉTAT

Direction de la circulation
aérienne militaire

Villacoublay, le 29 SEP. 2015

N° ~~502723~~ / DEF/DSAÉ/DIRCAM/NP.

DDTM du GARD
URBA - FISCALITE
05 OCT. 2015

Courrier arrivé

Le général de brigade aérienne Éric Labourdette
directeur de la circulation aérienne militaire

à

Madame le directeur départementale des territoires et de la mer du Gard

- OBJET : permis de construire d'une centrale photovoltaïque dans le département du Gard (30).
- RÉFÉRENCES : a) votre lettre du 28 août 2015 (dossier PC n° 030 298 15 A0003) ;
b) décret du 14 janvier 2015 portant délégation de signature¹ ;
c) note n°1110/DEF/DSAE/DIRCAM/SDR/NP du 23 avril 2012.

Monsieur le directeur,

Par lettre de référence a), vous sollicitez l'autorisation du ministère de la défense dans le cadre d'une demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol comprenant des panneaux solaires d'une hauteur de deux mètres et représentant une surface de 12 126 m² sur le territoire de la commune de Saint-Sébastien d'Aigrefeuille (30).

Après consultation des différents organismes concernés de la défense, il ressort que ce projet n'est pas de nature à remettre en cause la mission des forces.

Par conséquent, j'ai l'honneur de vous informer que je donne mon autorisation à sa réalisation.

En outre, je vous demande de bien vouloir tenir informé le Sous-directeur régional de la circulation aérienne militaire Sud² de Salon-de-Provence de la décision préfectorale.

¹ NOR DEF1500385D

² Sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire Sud

Division environnement aérospatial - Base aérienne 701 - 13661 Salon de Provence Air

Sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire Sud

Division environnement aérospatial - Base aérienne 701 - 13661 Salon de Provence Air

Tél : 04 90 17 84 55 – Fax : 04 90 17 80 58

Email : sdrcam-sud.envaero.lst@intra.def.gouv.fr

Dans l'éventualité où ce permis de construire subirait des modifications postérieures au présent courrier, il devra systématiquement faire l'objet d'une nouvelle demande.

Je vous prie de croire, Monsieur le directeur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le ministre de la défense et par délégation,
le général de brigade aérienne Éric Labourdette,
directeur de la circulation aérienne militaire.



DESTINATAIRE :

- Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer du Gard ;
A l'attention de Monsieur Christophe Bonnemayre
89 rue Weber
CS 52002
30907 NIMES Cedex 2

COPIES EXTERNES :

- Monsieur le directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud-est.
jean-noel.herbey@aviation-civile.gouv.fr
max.roques@aviation-civile.gouv.fr
frederic.seguret@aviation-civile.gouv.fr
stephane.dumont@aviation-civile.gouv.fr
- Monsieur le délégué militaire départemental du Gard.
dmd30.cmi.fct@intradef.gouv.fr

COPIES INTERNES :

- Archives DSAÉ/DIRCAM.
- Archives SDRCAM Sud.